

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1264**28 novembre 2003****SOMMAIRE**

AIG Financial Advisor Services (Europe) S.A., Bertrange	60667	European Medical Promotion S.A., Luxembourg .	60656
Alexandry, S.à r.l., Bascharage	60656	Exist Invest S.A., Luxembourg	60657
Almeida S.A., Luxembourg	60640	Exist Invest S.A., Luxembourg	60658
Almeida S.A., Luxembourg	60641	Financière Ako S.A.H., Luxembourg	60656
Angel.Com Holding S.A., Luxembourg	60659	Fish, Farm & Forest International S.A.H., Luxembourg	60644
Angel.Com Holding S.A., Luxembourg	60659	Flach S.A., Münsbach	60641
Arcadis S.A., Luxembourg	60636	Flime Investments S.A., Luxembourg	60627
Association au bénéfice d'enfants hyperactifs et de lutte contre le stress chez l'adulte et l'adolescent, A.s.b.l., Luxembourg	60645	Geneimmo S.A., Luxembourg	60667
Atlantide S.A., Luxembourg	60667	H.L.I. Luxembourg S.A., Hein, Lehmann Industriebau Luxembourg A.G., Esch-sur-Alzette	60670
Autodis S.A., Foetz	60656	Heat Power Consulting S.A., Luxembourg	60669
B-C & Partners, S.à r.l., Mamer	60670	Hoehn, S.à r.l., Wellenstein	60671
BCBG, S.à r.l., Luxembourg	60668	Holstein Offshore Holding S.A., Luxembourg	60671
BI2K Engineering S.A. - Business & Information to Knowledge Engineering S.A., Luxembourg	60657	Hotel Media Solutions, S.à r.l., Luxembourg	60644
BI2K Engineering S.A. - Business & Information to Knowledge Engineering S.A., Luxembourg	60657	INHR-Circle S.A., Luxembourg	60661
Blendo S.A., Luxembourg	60649	International Financing Partners "I.F.P." S.A., Luxembourg	60634
Bluetech Holding S.A.	60634	Isidore Holding S.A., Luxembourg	60649
BNP PAM Services Luxembourg, BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg S.A., Luxembourg	60648	J.L.C. Holding, S.à r.l., Luxembourg	60670
BRE, S.à r.l., Luxembourg	60629	J.L.C. Holding, S.à r.l., Luxembourg	60670
BRE, S.à r.l., Luxembourg	60629	Laureena S.A., Luxembourg	60651
Ceres, S.à r.l., Münsbach	60671	Lentz Express S.A., Luxembourg	60656
Co-labor S.C., Luxembourg	60655	Life Science Invest S.A., Luxembourg	60671
Consult.Com Holding S.A., Luxembourg	60672	M + R Plan, S.à r.l., Wasserbillig	60667
Consult.Com Holding S.A., Luxembourg	60672	Melusidesire S.A.	60631
Corporate Resources and Management S.A., Luxembourg	60631	Mir Leman Advisory Company S.A., Luxembourg	60626
Corporate Resources and Management S.A., Luxembourg	60633	Mir Théâtre S.A., Luxembourg	60626
Delaux Partner's, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	60670	Mobilim Participations S.A., Luxembourg	60643
E.F. International S.A., Schiffflange	60630	Multi-Metall A.G., Rosport	60652
Electricité Innolux S.A., Luxembourg	60672	Noreast Participation S.A., Luxembourg	60644
ESI Equine Shipping International, S.à r.l., Münsbach	60671	(L')Occitane International S.A., Luxembourg	60648
European Media Investors S.A., Luxembourg	60650	Pan Asia Special Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg	60660
		PCC European Holdings, S.à r.l., Luxembourg	60645
		PCC Luxembourg Holdings S.C.S., Luxembourg	60666
		Pitcairns Finance S.A.H., Luxembourg	60669
		Polish Pre-Ipo Fund, Sicav, Luxembourg	60638
		Polish Pre-Ipo Fund, Sicav, Luxembourg	60639
		Potter Holding S.A., Luxembourg	60649

Pramex S.A., Luxembourg	60666	Société de Promotion Financière et Patrimoniale	
Pramex S.A., Luxembourg	60666	du Benelux S.A., Luxembourg	60668
Procom International S.A., Luxembourg-Kirchberg	60633	Sofidra S.A., Luxembourg	60668
Progene S.A., Luxembourg-Kirchberg	60654	Spainvest S.A., Luxembourg-Kirchberg	60654
Promo Nord-Sud S.A.H., Luxembourg	60627	Spainvest S.A., Luxembourg-Kirchberg	60654
Promo Nord-Sud S.A.H., Luxembourg	60627	Spoletto S.A.H., Luxembourg	60650
Récamier S.A., Luxembourg	60655	Spread.Com S.A., Luxembourg-Kirchberg	60655
Rentastar International Real Estate Participations, S.à r.l., Luxembourg	60628	T.H. Co Jeux Automatiques, S.à r.l., Capellen ...	60634
Riverdance S.A., Luxembourg-Kirchberg	60655	Technicalux S.A., Luxembourg	60667
Rolen S.A., Luxembourg	60650	Teranim S.A.H., Luxembourg	60629
Ropa S.A., Luxembourg	60669	Tridex A.G., Luxembourg	60630
Salon Viviane, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	60669	Val Participations S.A., Luxembourg	60631
Seatrans S.A., Luxembourg-Kirchberg	60655	Valona Finance S.A.H., Luxembourg	60672
Société de Participation Indane S.A., Luxembourg	60668	Wasteels Trains de Nuit S.A., Luxembourg	60634
		Wasteels Trains de Nuit S.A., Luxembourg	60635

MIR LEMAN ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.402.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 2 juin 2003

Démission d'un administrateur:

«Le Conseil d'Administration de MIR LEMAN ADVISORY COMPANY S.A. (la «Société») prend acte de la décision de M. Christophe Vallée de renoncer, pour des raisons de convenances personnelles, à son poste d'Administrateur de la Société dès le 1^{er} juin 2003. Le Conseil le remercie pour sa collaboration et les services qu'il a rendus à la Société tout au long de son mandat.

Le Conseil d'Administration décide de nommer, sous réserve de l'approbation des Autorités luxembourgeoises, et avec effet au 2 juin 2003, M. Craig Fedderson, Head of Relationship Management, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, en remplacement de M. Christophe Vallée démissionnaire pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2004.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074986.3/1176/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

MIR THEATRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.750.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 2 juin 2003

Démission d'un administrateur:

«Le Conseil d'Administration de MIR THEATRE S.A. (la «Société») prend acte de la décision de M. Christophe Vallée de renoncer, pour des raisons de convenances personnelles, à son poste d'Administrateur de la Société dès le 1^{er} juin 2003. Le Conseil le remercie pour sa collaboration et les services qu'il a rendus à la Société tout au long de son mandat.

Le Conseil d'Administration décide de nommer, sous réserve de l'approbation des Autorités luxembourgeoises, et avec effet au 2 juin 2003, M. Craig Fedderson, Head of Relationship Management, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, en remplacement de M. Christophe Vallée démissionnaire pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2004.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074990.3/1176/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

PROMO NORD-SUD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.578.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} mars 2001

Résolutions

1. Le conseil d'administration, dûment mandaté par l'assemblée générale du 28 avril 2000, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en Euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide de convertir le capital social de la société de FRF en EUR avec effet au 1^{er} janvier 2000, au cours de change de 1,- EUR pour 6,55957 francs français et de remplacer dans les statuts toutes références au FRF par des références à l'Euro.

Le capital social de deux millions de francs français (2.000.000,- FRF) est converti en trois cent quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-huit euros et zéro trois cents (304.898,03 EUR).

2. Dans le cadre de cette conversion, le conseil d'administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de cent un euros et quatre-vingt-dix-sept cents (101,97 EUR). Le conseil d'administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à trois cent cinq mille euros (305.000,- EUR), sans création ni émission d'actions nouvelles.

3. Annulation des vingt mille (20.000) actions existantes d'une valeur de cent francs français (100,- FRF) chacune et création de vingt mille (20.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées.

4. Le conseil d'administration constate que toute référence au capital autorisé n'a plus lieu d'être dans les statuts (sa durée légale d'existence étant arrivée à échéance le 17 septembre 1999).

5. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«1^{er} alinéa. Le capital social de la société est fixé à trois cent cinq mille euros (305.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.»

En conséquence, le conseil d'administration chargera Maître Jacques Delvaux de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02814. – Reçu 18 euros.

Le Releveur ff. (signé): Signature.

(058065.3/208/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

PROMO NORD-SUD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.578.

Statuts coordonnés en date du 1^{er} mars 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(058066.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

FLIME INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 96.696.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue le 4 novembre 2003 à 11.00 heures*

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Joseph Mayor en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat au 4 novembre 2003 et lui donne décharge pour son mandat jusqu' à la date de démission.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la nomination de Monsieur William Brooksbank, résidant route de la Clouse 14, 4880 Aubel, Belgique, en tant que nouvel administrateur de la société pour une période expirant à la date de l'Assemblée Générale Statutaire devant être tenue en 2009, avec effet immédiat au 4 novembre 2003.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat 4 novembre 2003 et lui donne décharge pour son mandat jusqu'à la date de démission.

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la nomination de Monsieur Mark Burch, résidant avenue de l'Orée, 16, 1640 Rhode-St-Genèse, en tant que nouvel administrateur de la société pour une période expirant à la date de l'Assemblée Générale Statutaire devant être tenue en 2009, avec effet immédiat au 4 novembre 2003.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Fabio Mazzoni en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat au 4 novembre 2003 et lui donne décharge pour son mandat jusqu'à la date de démission.

Sixième résolution

L'Assemblée accepte la nomination de Monsieur Olivier Buchin, résidant avenue des Roses 2, 1640 Rhode-St-Genèse en tant que nouvel administrateur de la société pour une période expirant à la date de l'Assemblée Générale Statutaire devant être tenue en 2009, avec effet immédiat au 4 novembre 2003.

Pour extrait

A. Heinz

Gérant

Extract of the Minutes of the Ordinary General Meeting of Shareholders held on 4 November 2003 on 11.00 a.m.

First resolution

The Meeting accepted the resignation of Mr. Joseph Mayor as Director of the Company with immediate effect on 4 November 2003 and gave him discharge for the performance of his mandate until the date of their resignation.

Second resolution

The Meeting accepted the appointment of Mr. William Brooksbank, residing at route de la Clouse 14, 4880 Aubel, as new Director of the Company for a period expiring on the date of the Statutory General Meeting to be held in 2009, with immediate effect on 4 November 2003.

Third resolution

The Meeting accepted the resignation of Mr. Alain Heinz as Director of the Company with immediate effect on 4 November 2003 and gave him discharge for the performance of his mandate until the date of their resignation.

Fourth resolution

The Meeting accepted the appointment of Mr. Mark Burch, residing avenue de l'Orée 16, 1640 Rhode-St-Genèse, as new Director of the Company for a period expiring on the date of the Statutory General Meeting to be held in 2009, with immediate effect on 4 November 2003.

Fifth resolution

The Meeting accepted the resignation of Mr. Fabio Mazzoni as Director of the Company with immediate effect on 4 November 2003 and gave him discharge for the performance of his mandate until the date of their resignation.

Sixth resolution

The Meeting accepted the appointment of Mr. Olivier Buchin, residing at avenue des Roses 2, 1640 Rhode-St-Genèse as new Director of the Company for a period expiring on the date of the Statutory General Meeting to be held in 2009, with immediate effect on 4 November 2003.

For extract

A. Heinz

Chairman

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00783. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073902.3/587/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

**RENTASTAR INTERNATIONAL REAL ESTATE PARTICIPATIONS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 26.207.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-AJ03787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

RENTASTAR INT. REAL ESTATE PART. LTD, S.à r.l.

Signature

(074529.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

TERANIM S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.237.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 octobre 2003, a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Guy Fasbender, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - Monsieur Jacques Claeys, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le mandat du commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,
- a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour TERANIM S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074152.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

BRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1338 Luxembourg, 5, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 89.213.

L'an deux mille trois, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur André Durand, technicien, né à Bruxelles, le 14 juillet 1959, demeurant à B-6780 Guelff, 7, rue de la Source.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée BRE, S.à r.l., ayant son siège social à L-3394 Roeser, 13A, Grand'Rue, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1613 du 11 novembre 2002.

L'associé a prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Roeser à Luxembourg et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'associé décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-1338 Luxembourg, 5, rue du Cimetière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Durand, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 octobre 2003 2003, vol. 425, fol. 54, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(071930.3/242/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

BRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1338 Luxembourg, 5, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 89.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(071933.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

TRIDEX A.G., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.871.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 octobre 2003, les mandats des administrateurs:

- Madame Marie-José Reyter, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
 - Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,
- a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Pour TRIDEX A.G.

R. Hovenier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074162.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

E.F. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 40.851.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Pierre Tel, commerçant, demeurant à Schifflange,
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 1^{er} octobre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société E.F. INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie, fut constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 520 du 12 novembre 1992.

- Les statuts ont été modifiés successivement et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, prénommé, en date du 18 septembre 1997, publié au Mémorial C de 1998 page 1629.

- La société a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (Fr. 1.250.000,-), divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir, Monsieur Pierre Tel, prénommé.

L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société E.F. INTERNATIONAL S.A., prédésignée.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Le registre des actions est annulé en présence du notaire instrumentant.

Les livres et documents comptables de la société E.F. INTERNATIONAL S.A., prédésignée, demeureront conservés pendant cinq ans à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Boden, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 octobre 2003, vol. 425, fol. 56, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(072314.3/242/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

VAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.890.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 octobre 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 23 mai 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Ensuite l'Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 3 juin 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Monsieur Edward Bruin.

Puis les mandats des administrateurs:

- Madame Marie-José Reyter, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Cette même Assemblée a appelé aux fonctions de commissaire aux comptes FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2003.

Pour VAL PARTICIPATIONS S.A.

R. Hovenier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074165.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

MELUSIDESIRE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.165.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 29 janvier 1997 entre:

Société domiciliée:

MELUSIDESIRE S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

R. C. Luxembourg: B 58.165.

et

Domiciliaire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

R. C. Luxembourg: B 28.967.

a pris fin avec effet au 1^{er} octobre 2003.

Fait à Luxembourg, le 6 novembre 2003.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074171.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

CORPORATE RESOURCES AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 29, boulevard Prince Félix.

R. C. Luxembourg B 81.417.

L'an deux mille trois, le quatorze octobre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORPORATE RESOURCES AND MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-1513 Luxembourg, 29, boulevard Prince Félix, constituée originellement sous forme d'une société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 949 du 2 novembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 13 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 677 du 27 juin 2003, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 81.417.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Richard Hawel, directeur de société, demeurant à L-2172 Luxembourg, 26, rue Alphonse München,

qui désigne comme secrétaire Maître Marie-Béatrice Wingarter De Santeul, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Anissa Ayad, employée privée, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur en son remplacement.
- 2) Autorisation au conseil d'administration à nommer un administrateur-délégué administratif et un administrateur-délégué technique.
- 3) Modification afférente du troisième alinéa de l'article cinq des statuts.
- 4) Changement de l'objet social de la société et modification afférente de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société aura pour objet les activités d'agence immobilière et de promotions immobilières, notamment, à ce titre, les activités de négociation immobilière, d'organisation de location immobilière, de suivi à l'acquisition d'actifs immobiliers et la construction de ceux-ci, en vue de l'exploitation locative ou la revente.

La société sera susceptible d'exercer son activité sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et en dehors de celui-ci sous réserve du respect des réglementations locales propres à l'exercice de professions spécialement réglementées.

La société a aussi pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder des prêts aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement.

La société pourra faire en général toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

5) Modification des deuxième et troisième alinéas de l'article six des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Maître Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de nommer en son remplacement Monsieur Pierre Dall'Asparago, commerçant, demeurant à L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Richard Hawel, directeur de société, demeurant à L-2172 Luxembourg, 41, rue Alphonse München, de ses fonctions d'administrateur-délégué.

Elle autorise le conseil d'administration à nommer un administrateur-délégué administratif et un administrateur-délégué technique, à savoir:

- Monsieur Richard Hawel, directeur de société, demeurant à L-2172 Luxembourg, 41, rue Alphonse München, en tant qu'administrateur-délégué technique, et
- Monsieur Pierre Dall'Asparago, commerçant, demeurant à L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon, en tant qu'administrateur-délégué administratif.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article cinq des statuts comme suit:

«**Art. 5. (troisième alinéa).** La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature unanime des membres du conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué technique, soit par la signature conjointe de l'administrateur-délégué technique et l'administrateur-délégué administratif.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société aura pour objet les activités d'agence immobilière et de promotions immobilières, notamment, à ce titre, les activités de négociation immobilière, d'organisation de location immobilière, de suivi à l'acquisition d'actifs immobiliers et la construction de ceux-ci, en vue de l'exploitation locative ou la revente.

La société sera susceptible d'exercer son activité sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et en dehors de celui-ci sous réserve du respect des réglementations locales propres à l'exercice de professions spécialement réglementées.

La société a aussi pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder des prêts aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement.

La société pourra faire en général toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les deuxième et troisième alinéas de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. (deuxième alinéa).** Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la totalité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.»

«**(troisième alinéa).** Les décisions du conseil d'administration sont prises à l'unanimité des voix.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R. Hawel, M.-B. Wingarter de Santeul, A. Ayad, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, vol. 140S, fol. 98, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

E. Schlessler.

(070822.3/227/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

CORPORATE RESOURCES AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme, (anc. CORPORATE RESOURCES AND MANAGEMENT, S.à r.l.).

Siège social: L-1513 Luxembourg, 29, boulevard Prince Félix.

R. C. Luxembourg B 81.417.

—

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

E. Schlessler.

(070823.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

PROCOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 77.288.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(074665.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

BLUETECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.821.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 2 janvier 2001 entre:

Société domiciliée:

BLUETECH HOLDING S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

R. C. Luxembourg: B 79.821

et

Domiciliaire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anc. BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A.), Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

R. C. Luxembourg: B 28.967.

a pris fin avec effet au 26 septembre 2003.

Fait à Luxembourg, le 5 novembre 2003.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074173.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

I.F.P., INTERNATIONAL FINANCING PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.973.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK03074, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(074383.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

T.H. CO JEUX AUTOMATIQUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 82, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 72.725.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg en novembre 2003, réf. LSO-AK00087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Signature.

(074530.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

**WASTEELS TRAINS DE NUIT, Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 17.179.

L'an deux mille trois, le treize août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding WASTEELS TRAINS DE NUIT, ayant son siège social à 31, Grand'Rue, L-1661 Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 17.179), constituée suivant acte reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 27 novembre 1979, publié au Mémorial C numéro 23 du 4 février 1980.

L'assemblée est présidée par Madame Christine Valette, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il apparaît de la liste de présence que toutes les cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire et que les actionnaires ayant eu connaissance préalable de l'ordre du jour, aucune convocation n'était nécessaire.

III. Le bureau de l'assemblée, représentant le capital social entier, est valablement constitué et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article trois des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

«La société a pour objet l'acquisition de participations sous quelques formes que ce soit dans toutes entreprises commerciales, industrielles ou financières, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par participations, souscription, achat, option, ou par tout autre moyen, de toutes parts, actions, obligations valeurs et titres; l'acquisition de brevets et de licences que la société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie; toutefois les fonds ainsi empruntés pourront uniquement servir l'objet de la société.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations liées directement ou indirectement à son objet sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

2.- Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites «soparfi».

L'assemblée décide de modifier les articles trois, premier et les dispositions générales des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition de participations sous quelques formes que ce soit dans toutes entreprises commerciales, industrielles ou financières, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par participations, souscription, achat, option, ou par tout autre moyen, de toutes parts, actions, obligations valeurs et titres; l'acquisition de brevets et de licences que la société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie; toutefois les fonds ainsi empruntés pourront uniquement servir l'objet de la société.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations liées directement ou indirectement à son objet sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée WASTEELS TRAINS DE NUIT.»

Dispositions générales

Pour tous points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois modificatives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Valette, J. Bach, J. Lemmer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 août 2003, vol. 425, fol. 26, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 octobre 2003.

H. Hellinckx.

(070709.3/242/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

WASTEELS TRAINS DE NUIT, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 17.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 octobre 2003.

H. Hellinckx.

(070711.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

ARCADIS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 96.529.

STATUTS

L'an deux mille trois, le douze août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

Ont comparu:

1.- Monsieur Thierry Arbey, directeur de sociétés, demeurant à F-75014 Paris, 70, rue de l'Amiral Mouchez, ici représenté par Monsieur Robert Langmantel, administrateur de sociétés, demeurant à L-5752 Frisange, 1, rue Belle-Vue,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Pétange, le 31 juillet 2003.

2.- INTER-GLOBE TRUST S.A.H., une société ayant son siège à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Robert Langmantel, prénommé.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de ARCADIS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gestion et la mise en valeur de ses immeubles, au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger, ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Art. 3.

Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,00 EUR), représenté par mille (1.000) actions de trente et un Euros (31,00 EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société, pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée Générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois juin, à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social - Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions Transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Thierry Arbey, prénommé, six cents actions	600
2.- INTER-GLOBE TRUST S.A.H., prédésignée, quatre cents actions	400
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,00 EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Thierry Arbey, directeur de sociétés, demeurant à F-75014 Paris, 70, rue de l'Amiral Mouchez.

b) Monsieur Robert Langmantel, administrateur de sociétés, demeurant à L-5752 Frisange, 1, rue Belle-Vue,

c) Monsieur Martin Melsen, agent immobilier, L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark,

4) Est nommé commissaire:

FIDES INTER-CONSULT S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009.

6) L'assemblée générale autorise dès à présent la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués chargés de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

7) L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 6 des statuts, nomme pour une durée prenant fin immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009 Monsieur Thierry Arbey, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendue dans son sens le plus large et sous sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Langmantel, H. Hellinckx

Enregistré à Mersch, le 18 août 2003, vol. 425, fol. 23, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} octobre 2003.

H. Hellinckx.

(070783.3/242/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

POLISH PRE-IPO FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.366.

In the year two thousand and three, on the twenty-ninth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of POLISH PRE-IPO FUND, SICAV, a société d'investissement à capital variable, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal, incorporated by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on December 20, 1996, published in the Mémorial C number 54 of February 5, 1997, the articles of incorporation which have not been amended since.

The meeting was opened under the chairmanship of Mr Vincent Petit-Jean, bank employee, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Julie Mossong, bank employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvia Sillitti, bank employee, residing in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. Pursuant to the attendance list of the Company, out of two hundred and ninety-three thousand three hundred and seventy-six (293,376) outstanding shares, one hundred and sixty-seven thousand three hundred and fifty-seven (167,357) shares are present or represented at the present extraordinary meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III. The present meeting has been convened by notices containing the agenda, sent to all the registered shareholders by registered mail on September 12, 2003.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1.- To decide to extend the life of the Company for a one-year period;

2.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting decides to extend the life of the Company established for a period expiring on December 20th, 2003, for a one-year period, so that the Company will expire on December 20th, 2004. The first paragraph of Article two of the Articles of Incorporation will now read as follows:

«**Art. 2. first paragraph.** Life of the Corporation and Liquidation.

The Corporation is established for a period expiring on December 20th, 2004.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French translation:

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de POLISH PRE-IPO FUND, SICAV, une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 54 du 5 février 1997, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent Petit-Jean, employé de banque, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Julie Mossong, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvia Sillitti, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées et paraphées par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de la liste de présence que sur deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-seize (293.376) actions en circulation, cent soixante-sept mille trois cent cinquante-sept (167.357) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires nominatifs par lettre recommandée le 12 septembre 2003.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- De décider de proroger la durée de la société pour une période d'une année.

2.- Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de proroger la durée de la société, constituée pour une période expirant le 20 décembre 2003, pour une nouvelle période d'une année, de sorte qu'elle expirera le 20 décembre 2004. Le premier alinéa de l'article deux des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. Durée et liquidation.

La société est établie pour une période déterminée expirant le 20 décembre 2004.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Petit-Jean, J. Mossong, S. Sillitti, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 octobre 2003, vol. 425, fol. 54, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(072363.3/242/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

POLISH PRE-IPO FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.366.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(072364.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

ALMEIDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 92.672.

L'an deux mille trois, le vingt et un octobre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALMEIDA S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 497 du 8 mai 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 92.672.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

qui désigne comme secrétaire Madame Claudine Haag, employée privée, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco Neuen, fondé de pouvoirs principal, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 625.000,- (six cent vingt-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) à EUR 1.625.000,- (un million six cent vingt-cinq mille euros), par la création de 625 (six cent vingt-cinq) actions nouvelles de valeur nominale EUR 1.000,- (mille euros), ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération des 625 actions nouvellement émises par la société de droit luxembourgeois EGATIA S.A.

4. Modification de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000,-), pour le porter de son montant actuel de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) à un million six cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.625.000,-), par la création et l'émission de six cent vingt-cinq (625) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée la société anonyme holding de droit luxembourgeois EGATIA S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue la société EGATIA S.A., prénommée,

ici représentée par Monsieur Emile Vogt, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 20 octobre 2003,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les six cent vingt-cinq (625) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).**

Le capital souscrit est fixé à un million six cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.625.000,-), représenté par mille six cent vingt-cinq (1.625) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de huit mille euros (EUR 8.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. Vogt, C. Haag, M. Neuen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 90, case 7. – Reçu 6.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

E. Schlessler.

(070834.3/227/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

ALMEIDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 92.672.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

E. Schlessler.

(070835.3/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

FLACH S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Münsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 96.539.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend drei, den zweiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Walter Flach, Gas- und Wasserinstallationsmeister, Heizungsbaumeister, geboren in Heidenburg (Deutschland), am 28. Mai 1952, wohnhaft in D-54338 Schweich, Gewerbegebiet am Bahnhof (Deutschland);

2.- Herr Karl Spieles, Versorgungstechniker, geboren in Fell (Deutschland), am 27. Januar 1955, wohnhaft in D-54341 Fell, Auf der Acht 56 (Deutschland);

3.- Herr Günter Späder, Elektromeister, geboren in Trier (Deutschland), am 13. Juni 1963, wohnhaft in D-54346 Mehring, Am Rebenhang 17A (Deutschland).

Die Komparenten sub 2.- und 3.- sind hier vertreten durch Herrn Walter Flach, vorgenannt, auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Welche Vollmachten vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung FLACH S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Münsbach.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Lieferung und Montage von Heizungen, Lüftungs- und Sanitäranlagen.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt drei und dreissig tausend Euro (33.000,- EUR) und ist eingeteilt in drei und dreissig (33) Aktien von jeweils ein tausend Euro (1.000,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Abtretung von Aktien an Nichtgesellschafter bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung des Verwaltungsrates. Die Aktien sind frei abtretbar unter den Aktionären verhältnismässig zu der Zahl der zum Kauf angebotenen Aktien die sie im Moment der Abtretung besitzen. Im Falle einer Abtretung von Aktien an einen Nichtgesellschafter, muss diese Abtretungsabsicht dem Verwaltungsrat mitgeteilt werden, welcher die anderen Aktionäre informieren muss. Diese Aktien gelten als den anderen Aktionären angeboten, welche demnach ein Vorkaufsrecht geniessen, welches innerhalb von 30 Tagen ausgeübt werden muss. Mangels Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Verwaltungsrat sein Einverständnis zur Abtretung an Dritte geben.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Hauptversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmässig vertreten in allen Umständen und für alle Operationen durch die obligatorische und unumgängliche Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes der Gesellschaft, welches qualifiziert ist die hiervor im Gesellschaftszweck beschriebenen Aktivitäten auszuüben, oder durch die gemeinsame Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und eines Verwaltungsratsmitgliedes.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum ein und dreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Freitag des Monats Juni um 11.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen, jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompargenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Herr Walter Flach, vorgeannt, elf Aktien	11
2.- Herr Karl Spieles, vorgeannt, elf Aktien	11
3.- Herr Günter Späder, vorgeannt, elf Aktien	11
Total: drei und dreissig Aktien	33

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von drei und dreissig tausend Euro (33.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.
- 2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2004 statt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentlichen Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Kompargenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5365 Münsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Walter Flach, Gas- und Wasserinstallationsmeister, Heizungsbaumeister, geboren in Heidenburg (Deutschland), am 28. Mai 1952, wohnhaft in D-54338 Schweich, Gewerbegebiet am Bahnhof (Deutschland);
 - b) Herr Karl Spieles, Versorgungstechniker, geboren in Fell (Deutschland), am 27. Januar 1955, wohnhaft in D-54341 Fell, Auf der Acht 56 (Deutschland),
 - c) Herr Günter Späder, Elektromeister, geboren in Trier (Deutschland), am 13. Juni 1963, wohnhaft in D-54346 Mehring, Am Rebenhang 17A (Deutschland).
- 4.- Zum Kommissar wird ernannt:
Die Gesellschaft zivilrechtlicher Natur AUTONOME DE REVISION, mit Sitz in L-1727 Luxemburg, 39, rue Arthur Herchen.
- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2009.
- 6.- Gebrauch machend vom durch Artikel 5 der Satzung vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Walter Flach, vorgenannt, zum ersten Bevollmächtigten des Verwaltungsrates, welcher die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift verpflichtet im Rahmen der laufenden Geschäftsführung in ihrem weitesten Sinne, sämtliche Bankoperationen miteinbegriffen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. Flach, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2003, vol. 524, fol. 95, case 1. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 4. November 2003.

J. Seckler.

(070830.3/231/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

MOBILIM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.624.

Lors de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 15 octobre 2003, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Marc Maurel, demeurant au 3, rue de l'avenir, F-92500 Rueil-Malmaison, France avec effet immédiat;
- d'accepter la nomination de Monsieur Patrice Henri, demeurant au 1, rue Gerbier, F-75011 Paris, en qualité d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007;
- de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK03048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074108.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

FISH, FARM & FOREST INTERNATIONAL S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxemburg, 16A, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 18.792.

Auszug des Protokolls der Hauptversammlung der Aktionäre vom 25. Juli 2003

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Mandate der Herren Gernot Langes-Swarovski und Helmut E. Erler als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft zu erneuern.

Die Hauptversammlung beschließt, Herrn Bernhard Hopplichler, kaufmännischer Angestellter, mit Berufsadresse in Wattens, als neues Verwaltungsratsmitglied zu bestellen, an Stelle von Herrn Magister Reinhard Obholzer, dessen Mandat fällig geworden war.

Des Weiteren beschließt die Versammlung, das Mandat von Herrn Jean Thyssen, Buchhalter, als Buchprüfer, zu erneuern.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Buchprüfers laufen bei der Hauptversammlung der Aktionäre von 2008 aus.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISH, FARM & FOREST INTERNATIONAL S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074603.3/255/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

HOTEL MEDIA SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 83.044.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés de HOTEL MEDIA SOLUTIONS, S.à r.l. réunie à Luxembourg en date du 28 octobre 2003 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 et l'affectation des résultats au 31 décembre 2002 tels que établis par la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l. sont approuvés.

Deuxième résolution

Les associés décident de reporter la perte de l'exercice, soit 35.014,47 € à nouveau.

Troisième résolution

Les associés décident encore de donner décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074735.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

NOREAST PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.256.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 6 novembre 2003

Le 6 novembre 2003, les membres du conseil d'administration de la société NOREAST PARTICIPATION S.A. (ci-après «la Société»), avec siège social au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ont pris les résolutions suivantes:

- Transfert du siège social de la Société au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074129.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

PCC EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: 30.003.150 EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 95.983.

En date du 12 septembre 2003, l'associé unique de PCC EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l. a nommé Monsieur Gérard Becquer, résidant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 16 septembre 2003 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK03052. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074110.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

**ASSOCIATION AU BENEFICE D'ENFANTS HYPERACTIFS ET DE LUTTE CONTRE LE STRESS
CHEZ L'ADULTE ET L'ADOLESCENT, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1328 Luxembourg, 28, rue Charlemagne.

R. C. Luxembourg F 263.

STATUTS

Les associés fondateurs suivants:

1. Madame Enza Sabino, de nationalité italienne, restauratrice, demeurant 73, rue des Sept Arpents à Luxembourg, les trois personnes qui suivent étant toutes de nationalité luxembourgeoise.

2. Le Dr Nicole Jung, médecin du travail, demeurant 28, rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg.

3. Le Dr J. Pierre Linden, juriste, demeurant 23, rue Malakoff à Luxembourg.

4. Madame Marielle Schrank, employée, demeurant 30, rue Adolphe à Luxembourg sont convenus de constituer entre eux et tous les associés qui viendront y adhérer ultérieurement en tant que une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les présents statuts.

I. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1. L'association porte la dénomination ASSOCIATION AU BENEFICE D'ENFANTS HYPERACTIFS ET DE LUTTE CONTRE LE STRESS CHEZ L'ADULTE ET L'ADOLESCENT, association sans but lucratif

Art. 2. Le siège est situé 28, rue Charlemagne à L-1328 Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 3. Sa durée est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet la création, à Fischbach / Mersch, ou en tous autres lieux du Grand-Duché se prêtant à ses activités d'un ou de centres en milieu naturel et campagnard, destinés à la Détente et la Relaxation pour enfants, adolescents et adultes.

Cette lutte contre le stress et d'autres troubles qui en découlent, comme l'hyperactivité infantile, le surmenage et l'échec scolaire, l'échec relationnel, l'agressivité, sera recherchée en premier lieu par l'éloignement au moins temporaire des facteurs néfastes qui les causent.

Les facteurs nocifs seront remplacés, dans un cadre naturel opulent, verdoyant, calme et à l'air pur, parcouru de rivières et rempli d'étangs, l'un des plus relaxants du pays, par une vie simple et saine, par le contact avec la nature, les plantes et les animaux.

Ce milieu sain et serein favorisera l'initiation à l'autonomie en gestion de stress et apprendra un style de vie par la détente et la déconnexion volontaire, des activités délassantes et de loisir en milieu naturel, proche des cultures primaires et artisanales. Il s'y ajoutera une éducation aux odeurs, saveurs et goûts naturels par des aliments simples et sains, ce qui aidera à rétablir de façon naturelle une bonne hygiène alimentaire et corporelle.

Au gré des personnes des activités complémentaires s'associent au mode de vie en nature ou au séjour détente à la ferme, comme des loisirs ou ateliers (lecture, écriture, arts plastiques jeux et peinture) avec ou sans nuitées dans le foin, des sports proches de la nature (promenades à pied, à vélo, en poneys, élevage et entretien de petits animaux, cueillette de fruits des bois, pêche dans les étangs, introduction à la photographie du milieu naturel, initiation aux vertus et plaisirs des plantes naturelles, de cultures biologiques ou traditionnelles, à élevage de plantes ornementales et médicinales, à la construction d'abris pour animaux indigènes, apprentissage a des activités artisanales et d'expression artistique, confection artisanale de décorations et d'objets d'art, en général, à la découverte de la Nature par exemple aux environs de Fischbach.

Ces activités pratiques seront entrecoupées par des moments de relaxation et de repos, au feu de bois et en ambiance sereine, en dialogues où en musique dans un cadre aussi proche de la nature que le site choisi le permette. Elles sont complétées par la création et la gestion d'offres de service, d'assistance, de conseils utiles et la création de structures adaptées à cet objectif y compris des conseils pour un retour détendu au foyer familial.

Des voies alternatives d'orientation vers la relaxation /méditation sont discutées voire proposées selon nécessité aux adultes: yoga, zen, entraînement autogène, ayurveda - à distinguer de toute thérapie psychologique ou physiologique en tant qu'acte médical ou paramédical.

Cela peut aussi se réaliser par la diffusion d'informations et l'offre de formations ainsi que par l'intervention auprès des pouvoirs publics et d'autres institutions.

Exemples:

Nutrition et Diététique, retour aux sources alimentaires, olfactives et gustatives, dégustations de tisanes, infusions, sirops de plantes et collations de mets ou petits plats naturels et sains. indigènes ou d'origine étrangère selon le principe de l'apprentissage de l'autonomie détente, mouvement et rythmes de vie, en gestion du stress, suivant le principe du plaisir et du réconfort que procure un mode de vie sain ou assaini.

Art. 5. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

II. - Composition, Admission, Exclusion, Démission, Cotisation

Art. 6. Les associés dont le nombre ne peut être inférieur à trois sont admis par cooptation du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite ou verbale.

Art. 7. L'association se compose des catégories de membres suivants:

- d'associés,
- d'adhérents,
- de membres consultatifs ou intervenants extérieurs.

Seuls les associés ont droit de vote à l'assemblée générale.

Les adhérents bénéficient, par le paiement de leur cotisation des prestations et avantages et services proposés par l'association. Ils ne participent pas directement à la vie sociale de l'association, ni au niveau de l'assemblée générale, ni au niveau du conseil d'administration.

Les membres des trois catégories ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 8. Les membres peuvent être exclus de l'association si d'une manière quelconque ils ont porté gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 9. Les associés, actifs, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 10. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 11. La cotisation annuelle des membres est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être inférieure à 5,- € ni dépasser 100,- €.

Art. 12. L'assemblée générale qui se compose de tous les membres associés est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des associés le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 13. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée, moyennant simple lettre mise devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 14. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des associés figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 15. L'assemblée générale des associés doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts
- élection et révocation de toutes les fonctions du conseil, président, vice-président, secrétaire et autres administrateurs et commissaires aux comptes
- approbation des budgets et comptes
- dissolution de l'association

Art. 16. Elle ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée générale réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres est présente;
- la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des membres présents,
- si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 17. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres au moyen d'un bulletin de liaison périodique.

III. - Administration

Art. 18. L'association est gérée par un conseil d'administration, auquel seront seuls admissibles les membres associés. Il est élu pour une durée de deux années. Le conseil d'administration se compose d'un président et d'au moins deux membres et un maximum de neuf membres élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Art. 19. Le conseil se réunit sur convocation de son président ou à la demande de trois administrateurs ne peut valablement délibérer que si trois membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 20. Le conseil exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association et il gère les finances. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à un ou plusieurs de ses membres associés et mêmes à des tierces personnes.

Il peut notamment déléguer deux administrateur-délégué ayant chacun seul pouvoir de signature pour la gestion courante et journalière de l'administration.

En cas de carence des statuts, de la loi ou des règlements, le ou les administrateurs délégués peuvent parfaire ces carences par des règlements intérieurs à l'association, qui ne sauraient cependant être contraires ni à la loi ni aux statuts. Ces règlements sortent leurs effets dès qu'ils ont été portés à la connaissance des associés et des adhérents, si ceux-ci sont concernés. Ils ont la même force exécutive que les statuts et doivent être portés à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Art. 21. Le conseil représente l'association dans les relations avec les tiers. L'association sera valablement engagée, en dehors de ce qui vient d'être dit au sujet des administrateurs-délégués, à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs sans que ceux-ci aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial.

Art. 22. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification de comptes. Afin d'examen, l'assemblée générale désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice. Exceptionnellement, le premier exercice court à partir de ce jour pour se terminer le 31 décembre 2004.

IV. - Ressources

Art. 23. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- Les cotisations et participations des membres,
- Les subsides et subventions,
- Les dons ou legs en sa faveur

Art. 24. Si l'association en tant que telle est par définition dénuée de but lucratif, elle peut cependant engager des employés chargés de la gestion régulière et devant bénéficier d'un contrat de travail en bonne et due forme. Ces employés peuvent être choisis parmi les administrateurs et cette réglementation s'applique notamment à la fonction d'un administrateur délégué. Elle peut également prendre en charge des intervenants extérieurs rémunérés ou non et des employés affectés à une tâche déterminée ou ponctuelle.

V. - Dissolution, liquidation

Art. 25. En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association, les biens de l'association dissoute seront affectés à une ou plusieurs oeuvres sociales où ayant un but similaire au sien à désigner par l'assemblée générale.

VI. - Dispositions générales

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas autrement réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Première Assemblée Générale

Les statuts de l'association ayant été ainsi arrêtés, les membres fondateurs se réunissent première assemblée générale à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués. Ils ont à l'unanimité, nommé les premiers membres du conseil d'administration, qui est composé comme suit:

Comme président, administrateur-délégué: Le Dr J. Pierre Linden, juriste, demeurant 23, rue Malakoff à Luxembourg. Provisoirement, la même personne est chargée du secrétariat.

Comme vice-présidente et administrateur-délégué: Le Dr Nicole Jung, médecin du travail, demeurant 28, rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg,

Comme trésorière: Madame Enza Sabino, de nationalité italienne, restauratrice, demeurant 73, rue des Sept Arpents à Luxembourg

Comme assesseur: Madame Marielle Schrank, employée, demeurant 30, rue Adolphe à Luxembourg.

Ils ont ensuite pris la résolution suivante:

Les cotisations sont fixées pour les associés fondateurs à cinq Euros, toutes acquittées en date de la constitution.

Les autres cotisations seront fixées par ailleurs.

Ainsi fait et décidé par les membres fondateurs réunis en assemblée générale constituante en du mardi 11 novembre 2003.

Luxembourg, le 11 novembre 2003

Signatures

Membres fondateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02945. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074425.3/000/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

**BNP PAM SERVICES LUXEMBOURG, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG, Société Anonyme,
(anc. PARVEST SERVICES).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 31.208.

L'an deux mille trois, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

S'est réunie L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARVEST SERVICES, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31 208, constituée suivant acte notarié en date du 11 août 1989, publié au Mémorial C numéro 286 du 9 octobre 1989, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 595 du 2 août 2001.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul Gengler, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Carine Steimes, employée de banque, demeurant à Wolkrange (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Van der Veen, employé de banque, demeurant à Marche-en-Famenne (Belgique),

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale a pour

Ordre du jour:

A. Changement de dénomination de la Société en BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG en abrégé BNP PAM SERVICES LUXEMBOURG.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut se tenir sans convocations préalables.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de PARVEST SERVICES en BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG en abrégé BNP PAM SERVICES LUXEMBOURG.

Deuxième résolution

Faisant suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article un des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG en abrégé BNP PAM SERVICES LUXEMBOURG.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent procès-verbal.

Signé: P. Gengler, C. Steimes, C. Van der Veen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 juillet 2003, vol. 424, fol. 87, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(072429.3/242/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

L'OCCITANE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 80.359.

Les comptes annuels révisés au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03439, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Signature.

(074568.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

ISIDORE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.405.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 13 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Madame Juliette Lorang.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, en remplacement de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Hans de Graaf, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - Monsieur Maarten van de Vaart, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le siège social de la société a été transféré du 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Pour ISIDORE HOLDING S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01592. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074142.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

BLENDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.588.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 octobre 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Cette même Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2003.

Pour BLENDO S.A.

S. Plattner

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074140.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

POTTER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 79.904.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 octobre 2003 a mis fin au mandat d'administrateur de Madame Isabelle Wieme. Cette même Assemblée a nommé en remplacement la société MONTEREY SERVICES S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour POTTER HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074135.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

SPOLETO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.344.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 octobre 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 23 mai 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Puis cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 3 juin 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Monsieur Edward Bruin.

Enfin, lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Madame Marie-José Reyter, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,
- a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour SPOLETO S.A.

R. Hovenier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074138.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

EUROPEAN MEDIA INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.921.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2002 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital de LUF 2.220.000,- a été converti en EUR 54.536,57.

Cette même Assemblée a également décidé d'augmenter le capital social pour le porter d'un montant de EUR 54.536,57 à un montant de EUR 55.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 463,43 a été réalisé par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les réserves.

Cette augmentation de capital a porté ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En conséquence, le capital de la société est fixé à un montant de EUR 55.000,- représenté par 2.200 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, entièrement libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour EUROPEAN MEDIA INVESTORS S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074130.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

ROLEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.623.

L'an deux mille trois, le treize octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROLEN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 23 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 13 juin 1998, numéro 427 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 15 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 16 juillet 1999.

L'assemblée est présidée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corina Faber, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

La société SEASIDE LIMITED, avec siège social à Alofi, NIUE, Malagua, Suites 21/22.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Faber, S. Wolter-Schieres, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 octobre 2003, vol. 425, fol. 64, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(075358.3/242/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2003.

LAUREENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.295.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2003 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, l'assemblée générale décide de nommer:

a) administrateurs

- Monsieur Fausto Ortelli, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à CH-6900 Lugano (Suisse), Via Soave

2

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Guido Tresoldi, licencié en sciences économiques, demeurant à CH-6900 Lugano, Via Soldino, 28, né le 6 mai 1938 à Locarno (Suisse), en remplacement de M. Koyhi, et avec la mission spéciale de statuer sur les exercices rectifiés 2000 et 2001

pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour inscription modificative

Pour le Conseil d'Administration

P. Schmit

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075003.3/535/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

MULTI-METALL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.

H. R. Luxemburg B 96.540.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreie, den einundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft R-LUXINVEST S.A., mit Sitz in L-6691 Moersdorf, 7, Am leweschten Flouer, hier vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Christian Seidel, Steuerfachangestellter, wohnhaft in L-6691 Moersdorf, 7, Am leweschten Flouer.

2. Herr Dieter Werner Schleier, Kaufmann, wohnhaft in D-76726 Germersheim, Bellheimer Strasse 22, (Bundesrepublik Deutschland).

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung MULTI-METALL A.G. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Rosport.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Schrotthandel und -transport, sowie der An- und Verkauf, der Vertrieb und die Vermittlung von Almetallen, die Entsorgung und die Verwertung von Altbau, Metallstoffen und die Recycling derselben.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zweiunddreissigtausend Euro (32.000,- EUR), eingeteilt in zweiunddreissig (32) Aktien von jeweils eintausend Euro (1.000,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Hauptversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmässig vertreten durch die obligatorische und unumgängliche Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes der Gesellschaft, welches qualifiziert ist die hiervor im Gesellschaftszweck beschriebenen Aktivitäten auszuüben, gemäss den vorgeschriebenen Kriterien des luxemburgischen Mittelstandsministerium, oder durch die gemeinsame Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes.

Art. 8. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 9. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am letzten Mittwoch des Monats Juni um 11.30 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 11. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 12. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompargenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Die Aktiengesellschaft R-LUXINVEST S.A., mit Sitz in L-6691 Moersdorf, 7, Am leweschten Flouer, einunddreissig Aktien	31
2.- Herr Dieter Werner Schleier, Kaufmann, wohnhaft in D-76726 Germersheim, Bellheimer Strasse 22, (Bundesrepublik Deutschland), eine Aktie.....	1
Total: zweiunddreissig Aktien	32

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von zweiunddreissigtausend Euro (32.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dein amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.
- 2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2004 statt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendvierhundert Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Kompargenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Herr Dieter Werner Schleier, Kaufmann, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 28. Juli 1964, wohnhaft in D-76726 Germersheim, Bellheimer Strasse 22, (Bundesrepublik Deutschland), Vorsitzender des Verwaltungsrates;

b) Herr Hermann Stute, Unternehmensberater, geboren in Bocholt, (Bundesrepublik Deutschland), am 7. Dezember 1939, wohnhaft in D-54290 Trier, Krahenstrasse 5; (Bundesrepublik Deutschland);

c) Herr Dr. Winfried Niggemeyer, Rechtsanwalt, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 10. September 1949, beruflich wohnhaft in D-54292 Trier, Paulinstrasse 9/11, (Bundesrepublik Deutschland).

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Peter Seidel, Buchprüfer, geboren in Eibenstock, (Bundesrepublik Deutschland), am 6. Dezember 1944, wohnhaft in L-6691 Moersdorf, 7, Am leweschten Flouer.

5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2009.

6.- Gebrauch machend vom durch Artikel sieben (7) der Satzung vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Dieter Werner Schleier, vorgenannt, zum ersten Bevollmächtigten des Verwaltungsrates, welcher die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift verpflichtet im Rahmen der laufenden Geschäftsführung in ihrem weitesten Sinne, sämtliche Bankoperationen miteinbegreifen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: C. Seidel, W. Schleier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2003, vol. 524, fol. 92, case 5. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 4. November 2003.

J. Seckler.

(070831.3/231/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

PROGENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 75.903.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(074666.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

SPAINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 46.505.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2001 en annexe annule et remplace celui enregistré le 10 juin 2003 sous la référence LSO-AE-02102 et déposé le 13 juin 2003

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(074675.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

SPAINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 46.505.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(074676.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

RIVERDANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 70.080.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 octobre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(074668.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

SEATRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 43.779.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 novembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(074669.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

SPREAD.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 76.803.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 octobre 2003.

STENHAM GESTINOR, S.à r.l.

Signature

(074677.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

CO-LABOR S.C., Société Coopérative.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 105, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.733.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK03942 - 03953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2003.

B. Henninger

Fondé de pouvoir

(074708.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

RECAMIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 41.630.

—
Il résulte d'une décision du conseil d'administration tenu en date du 15 octobre 2003 que:
Le siège social de la société a été transféré à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse et ceci depuis le 1^{er} mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-AJ03859. – Reçu 14 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074606.3/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

FINANCIERE AKO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.519.

Les comptes annuels aux 31 mars 2003 et 2002 enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK03075, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(074687.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

LENTZ EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 53.595.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 novembre 2003.

Signature.

(074696.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

ALEXANDRY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 106, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 86.499.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(074713.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

AUTODIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 4, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 79.626.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(074714.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

EUROPEAN MEDICAL PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 38.607.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le six novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société CONDUCTA VERMÖGENSVERWALTUNG AG, société anonyme de droit suisse, avec siège social à CH-8030 Zürich, Scheideggstrasse, 80, ici représentée par Monsieur Marc Lang, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Luxembourg, une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN MEDICAL PROMOTION S.A., ayant son siège à Luxembourg, (R. C. N° B 38.607), constituée suivant acte notarié du 12 novembre 1991, publié au Mémorial C N° 173 du 30 avril 1992,

- que le capital social de ladite société s'élève actuellement à EUR 30.986,69, représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) d'une valeur nominale de EUR 24,78935),

- que le mandant soussigné est devenu propriétaire de toutes les actions de la société: qu'en tant qu'actionnaire unique, le mandant soussigné déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société;
- que le mandant soussigné déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;
- que le mandant soussigné donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: M. Lang, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2003, vol. 892, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 novembre 2003.

G. d'Huart.

(075199.3/207/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2003.

**BIZK ENGINEERING S.A. - BUSINESS & INFORMATION TO KNOWLEDGE ENGINEERING S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 28, rue des Gaulois.
R. C. Luxembourg B 82.677.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 novembre 2003.

Signature.

(074697.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

**BIZK ENGINEERING S.A. - BUSINESS & INFORMATION TO KNOWLEDGE ENGINEERING S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 28, rue des Gaulois.
R. C. Luxembourg B 82.677.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 novembre 2003.

Signature.

(074699.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

EXIST INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 83.625.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 15 mai 2002

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Maître Lex Thielen, qui désigne comme secrétaire Maître Philippe Stroesser.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Isabelle Welschen.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

- que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et les membres du bureau;

- qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés, de sorte que la présente Assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, tous les actionnaires ou leurs mandataires déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération;

- que dès lors la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport de contrôle du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001.
4. Affectation du résultat de l'exercice.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaire.
6. Divers.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport de contrôle du Commissaire aux Comptes, et fournit des explications au sujet des comptes annuels au 31 décembre 2001 soumis à l'Assemblée. Ces documents resteront annexés au présent procès-verbal.

Résolutions

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration est adopté.
2. Le rapport de contrôle du Commissaire aux Comptes est adopté.
3. Les comptes de l'exercice sont approuvés, tels qu'ils ressortent du bilan et du compte de résultats au 31 décembre 2001.
4. La perte de l'exercice, s'élevant à 4.886,- € est reportée à nouveau.
5. Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal à 17.00 heures.

Liste de présence

Actionnaires	Actions	Mandataire	Signature
KARMON S.A.	620	Lex Thielen	Signature
Akara Building 24 De Castro Street Wickhams Cay I Road Town Tortola, BVI			
ZAGALLO CAPITAL S.A.	620	Lex Thielen	Signature
Akara Building 24 De Castro Street Wickhams Cay I Road Town Tortola, BVI			
Total:	1.240		

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03188. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074998.2//58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

EXIST INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 83.625.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 mai 2003

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Maître Lex Thielen, qui désigne comme secrétaire Maître Philippe Stroesser.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Isabelle Welschen.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

- que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et les membres du bureau;
- qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés, de sorte que la présente Assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, tous les actionnaires ou leurs mandataires déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération;
- que dès lors la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport de contrôle du Commissaire aux Comptes.

3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.
4. Affectation du résultat de l'exercice.
5. Dissolution éventuelle de la société (article 100).
6. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaire.
7. Divers.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport de contrôle du Commissaire aux Comptes, et fournit des explications au sujet des comptes annuels au 31 décembre 2002 soumis à l'Assemblée. Ces documents resteront annexés au présent procès-verbal.

Résolutions

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration est adopté.
 2. Le rapport de contrôle du Commissaire aux Comptes est adopté.
 3. Les comptes de l'exercice sont approuvés, tels qu'ils ressortent du bilan et du compte de résultats au 31 décembre 2002.
 4. La perte de l'exercice, s'élevant à 12.778,17 €, est reportée à nouveau.
 5. Malgré la perte de plus de la moitié du capital social, les activités de la société peuvent continuer.
 6. Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de leurs mandats pour l'exercice écoulé.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal à 17.15 heures.

Liste de présence

Actionnaires	Actions	Mandataire	Signature
KARMON S.A.	620	Lex Thielen	Signature
Akara Building 24 De Castro Street Wickhams Cay I Road Town Tortola, BVI			
ZAGALLO CAPITAL S.A.	620	Lex Thielen	Signature
Akara Building 24 De Castro Street Wickhams Cay I Road Town Tortola, BVI			
Total:	1.240		
Signature / Signature / Signature Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur			

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03185. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074996.2//60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

ANGEL.COM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 80.999.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Signature.

(074807.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

ANGEL.COM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 80.999.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Signature.

(074805.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.821.

In the year two thousand and three, on the sixteenth of July.
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on the 9th of July 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 13th of August 1997, number 444.

The meeting was presided by Nicole Dupont, employée de banque, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Anne Malignon, employée de banque, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Armelle Moulin, employée de banque, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 3,598,281.871 outstanding shares, 2,207,805.679 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- The present meeting has been convoked by notices containing the agenda and published:

- in the Luxemburger Wort of the:

8th of July 2003;

- sent by registered mail to the shareholders on the 2nd of July 2003.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

Prorogation of the Corporation for a limited period ending on the 16th day of July of the year two thousand and five to facilitate the orderly liquidation of the investments of the Corporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting decides to prorogue the Corporation for a limited period ending on the 16th day of July of the year two thousand and five in order to facilitate the orderly liquidation of the investments of the Corporation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 444 du 13 août 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nicole Dupont, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anne Malignon, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Armelle Moulin, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 3.598.281,871 actions en circulation, 2.207.805,679 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au journal «Luxemburger Wort» en date du:

8 juillet 2003;

- par lettres recommandées envoyées aux actionnaires en date du 2 juillet 2003.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Prorogation de la Société pour une durée limitée qui se terminera le seizième jour du mois de juillet de l'année deux mille cinq pour faciliter la liquidation de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de proroger la Société pour une durée limitée qui se terminera le seizième jour du mois de juillet deux mille cinq pour faciliter la liquidation de la Société.

La première phrase du premier alinéa de l'article deux des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa, première phrase).** La Société est établie pour une durée limitée qui se termine le seizième jour du mois de juillet de l'année deux mille cinq.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Dupont, A. Malignon, A. Moulin, H. Hellinckx

Enregistré à Mersch, le 21 juillet 2003, vol. 424, fol. 100, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(070749.3/242/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

INHR-CIRCLE, Société Anonyme.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 96.643.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the fifteenth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared two following:

1. The private limited company (société à responsabilité limitée) HR-LINCQX, with registered office in L-6796 Grevenmacher, 19, im Weiher, inscribed at the Luxembourg Company Register under the number B 95.900, here represented by Mr Daniel Fondu, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Luxembourg, on October 1, 2003.

2. Mr Anne Veen, Executive Search Consultant, born on July 9, 1952 in Weststellingwerf (The Netherlands), residing at NL-3511 ME Utrecht, 50, Arthur van Schendel Straat,

here represented by Mr Daniel Fondu, prenamed,

by virtue of a proxy given at Luxembourg, on October 1, 2003.

3. Mr Torben Michael Rasmussen, Marketing Consultant, born on March 26, 1960 in Aaby (Denmark), residing at L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider,

here represented by Mr Daniel Fondu, prenamed,

by virtue of a proxy given at Luxembourg, on October 1, 2003.

Such proxies having been signed ne varietur by the notary and the appearing parties, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title 1. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of INHR - CIRCLE.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the Luxembourg nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The company's purpose is the advisory, the planning, the organizing, the training, the providing of executives and similar services in the area of Human Resources.

In addition the purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies as well. The company may also contract loans and grant all kinds of support, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) divided into 1,240 (one thousand two hundred and forty) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either of the category A or of the category B, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10.- of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Thursday of April at 2.00 pm and for the first time in the year 2005.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st and shall terminate on the December 31 of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31, 2004.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing, represented as aforesaid, declare to subscribe the whole capital as follows:

The private limited company (société à responsabilité limitée) HR-LINCQX, pre-named, one thousand two hundred and thirty-eight shares	1,238
Mr Anne Veen, pre-named, one share	1
Mr Torben Michael Rasmussen, pre-named, one share	1
Total: one thousand two hundred and forty shares	1,240

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100 %) by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors of the category A is fixed at 1, the number of directors of the category B at 2 and the number of auditors at 1.

2. The following are appointed directors:

- Mr Raymond Paul van Es, HR Consultant, born on August 18, 1951 in Breda (The Netherlands), residing at L-6796 Grevenmacher, 19, im Weiher, director of the category A;

- Mr Anne Veen, Executive Search Consultant, born on July 9, 1952 in Weststellingwerf (The Netherlands), residing at NL-3511 ME Utrecht, 50, Arthur van Schendel Straat, director of the category B,

- Mr Torben Michael Rasmussen, Marketing Consultant, born on March 26, 1960 in Aaby (Denmark), residing at L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider, director of the category B.

3. Has been appointed statutory auditor:

INTERAUDIT S.à r.l., 119, avenue de la Faïencerie, L-1511, inscribed at the Luxembourg Company Register under the number B 29.501.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2009.

5. The registered office of the company is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

6. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to Mr Raymond Paul van Es, pre-named.

The undersigned notary, who knows German and English, states herewith that on request of the proxy holder the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the German and the English text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehendes Textes:

Im Jahre zweitausenddreie, am fünfzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, Notar im Amtswohnsitz zu Mersch (Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung HR-LINCQX, mit Sitz in L-6796 Grevenmacher 19, im Weiher, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 95.900,

hier vertreten durch Herrn Daniel Fondu, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht ihm ausgestellt in Luxemburg, am 1. Oktober 2003.

2.- Herr Anne Veen, Executive Search Consultant, geboren am 9. Juli 1952 in Weststellingwerf (Niederlande), wohnhaft in NL-3511 ME Utrecht, 50, Arthur van Schendel Straat,

hier vertreten durch Herrn Daniel Fondu, vorbenannt,

aufgrund einer Vollmacht ihm ausgestellt in Luxemburg, am 1. Oktober 2003.

3. Herr Torben Michael Rasmussen, Marketing Consultant, geboren am 26. März 1960 in Aaby (Dänemark), wohnhaft in L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider,

hier vertreten durch Herrn Daniel Fondu, vorbenannt,

aufgrund einer Vollmacht ihm ausgestellt in Luxemburg, am 1. Oktober 2003.

Diese Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparenten, namens wie sie handeln, ersuchten den instrumentierenden Notar nachstehenden, durch alle Parteien vereinbarten Gesellschaftsvertrag zu beurkunden wie folgt:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung INHR - CIRCLE wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Beratung, die Planung, die Organisation, die Schulung, die Vermittlung von Personal sowie ähnliche Dienstleistungen im Bereich der Personalführung.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an andern in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.000,- (einunddreißigtausend Euro), aufgeteilt in 1.240 (eintausendzweihundertvierzig) Aktien von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern der Kategorie A oder der Kategorie B verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen und welche für eine Amtszeit von höchstens sechs Jahren durch die Generalversammlung der Aktionäre bestellt werden. Die Generalversammlung darf sie jeder Zeit abberufen.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von einem Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A zusammen mit einem Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet statt an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Donnerstag des Monats April um 14.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2005.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres; ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tag der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember 2004.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, das genannte Kapital wie folgt zu zeichnen:

1. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung HR-LINCQX, vorbenannt, eintausendzweihundertachtunddreißig Aktien	1.238
2. Herrn Anne Veen, vorbenannt, eine Aktie	1
3. Herrn Torben Michael Rasmussen, vorbenannt, eine Aktie	1
Total: eintausendzweihundertvierzig Aktien	1.240

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von EUR 31.000,- (einunddreißigtausend Euro), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendsechshundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Die eingangs erwähnten Parteien, ordnungsgemäss vertreten und das gesamte Aktienkapital vertreten, traten alsdann zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen. Sie fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie A wird auf 1, die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie B auf 2 und diejenige der Kommissare auf 1 festgelegt.

2. Folgende Personen werden in dem Verwaltungsrat berufen:

- Herr Raymond Paul van Es, HR Consultant, geboren am 18. August 1951 in Breda (Niederlande), wohnhaft in L-6796 Grevenmacher, 19, im Weiher, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A,

- Herr Anne Veen, Executive Search Consultant, geboren am 9. Juli 1952 in Weststellingwerf (Niederlande), wohnhaft in NL-3511 ME Utrecht, 50, Arthur van Schendel Straat, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B,

- Herr Torben Michael Rasmussen, Marketing Consultant, geboren am 26. März 1960 in Aaby (Dänemark), wohnhaft in L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

INTERAUDIT S.à r.l., 119, avenue de la Faïencerie, L-1511, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 29.501.

4. Ihre Amtszeit wird am Ende der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2009 enden.

5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faiencerie.

6. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, die täglichen Geschäftsführung und die Vertretung der Gesellschaft an Herrn Raymond Paul van Es, vorbenannt, zu übertragen.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag des Bevollmächtigten, dass diese Gründungsurkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag des Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die englische Fassung maßgebend.

Woraufhin diese notarielle Urkunde an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde den Kompartmenten vorgelesen worden war, wurde sie von den Kompartmenten und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: D. Fondu - H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 octobre 2003, vol. 425, fol. 68, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, den 4. November 2003.

H. Hellinckx.

(072130.3/242/302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

PCC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S., Société en commandite simple.

Capital souscrit: 30.782.860,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 95.833.

—
En date du 12 septembre 2003, les associés commandités de PPC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S. ont nommé Monsieur Gérard Becquer, résidant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 16 septembre 2003 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK03051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074109.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

PRAMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 35.783.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(074293.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

PRAMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 35.783.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(074292.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

M + R PLAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6638 Wasserbillig, 2, Montée de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 82.276.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M + R PLAN, S.à r.l.

Signature

(074122.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

**AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES (EUROPE) S.A., Société Anonyme,
(anc. AIG ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL EUROPE S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 81.732.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 novembre 2003.

R. Paulus.

(074124.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

GENEIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 31.874.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(074291.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

ATLANTIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 34.326.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(074294.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

TECHNICALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.400.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(074295.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATION INDANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.148.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(074300.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

BCBG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.307.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte d'assemblée générale extraordinaire, reçu par son ministère en date du 27 mars 2003, enregistré à Grevenmacher, le 7 avril 2003, vol. 522, fol. 5, case 7, pour compte de la société à responsabilité limitée BCBG, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, publié au Mémorial C numéro 445 du 24 avril 2003, il y a lieu de procéder aux rectifications suivantes suite à des erreurs matérielles:

il faut lire dans les rubriques:

(I) Début de l'acte: «L'an deux mille trois, le vingt-sept mars.»

(II) Dans les 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} résolutions, «L'associée unique» au lieu de «Les associée unique».

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Junglinster, le 11 novembre 2003.

J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02547. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(074385.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

SOCIETE DE PROMOTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE DU BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 55.330.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

M^e A. Lorang.

(074788.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

SOFIDRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.723.

L'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 septembre 2003 a décidé de renouveler les mandats suivants pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004.

Conseil d'Administration

- Monsieur Gérard Becquer, résidant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Monsieur Dirk De Nul, résidant au 1, Blakmeers, B-1790 Affligen
- Monsieur Jan Pieter de Nul, résidant au 63, Huizekensstraat, B-9310 Meldert

Commissaire

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK03059. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074112.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

ROPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.230.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société ROPA S.A., tenue en date du 30 octobre 2003, a décidé de renouveler, pour une durée venant à échéance lors de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004, le mandat des administrateurs suivants ainsi que celui du commissaire:

Conseil d'Administration

- Monsieur Luca Mercaldo, demeurant Via Pontaccio 10, 20121 Milan
- Monsieur Roberto Pasini, demeurant Via Pontaccio 10, 20121 Milan
- Monsieur Giovanni Di Troia, demeurant Via Pontaccio 10, 20121 Milan

Commissaire aux comptes

Monsieur Luigi Di Troia, demeurant Via Pontaccio 10, 20121 Milan, Italie.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK03053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074111.3/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

PITCAIRNS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 33.106.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration pris par voie circulaire en date du 26 septembre 2003 avec effet au 27 octobre 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074624.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

HEAT POWER CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 68, rue Marie Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 39.489.

Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03433, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Signature.

(074875.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

SALON VIVIANE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 6-8, rue Boltgen.
R. C. Luxembourg B 79.862.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SALON VIVIANE, S.à r.l.

Signature

(074681.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

DELAUX PARTNER'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 77.653.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour DELAUX PARTNER'S, S.à r.l.

Signature

(074685.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

**H.L.I. LUXEMBOURG S.A., HEIN, LEHMANN INDUSTRIEBAU LUXEMBOURG S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 17, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.148.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour H.L.I. LUXEMBOURG S.A.

Signature

(074683.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

B-C & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier Becker.
R. C. Luxembourg B 83.788.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(074717.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

J.L.C. HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 28.166.250,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 56.182.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2001 et le rapport du Réviseur d'Entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03686, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Signature.

(074628.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

J.L.C. HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 28.166.250,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 56.182.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2002 et le rapport du Réviseur d'Entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03689, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Signature.

(074630.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

CERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.083.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(074718.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

ESI EQUINE SHIPPING INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.087.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(074721.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

HOEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 18A, route St. Anne.
R. C. Luxembourg B 82.292.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(074723.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

LIFE SCIENCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 76.924.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

M^e A. Lorang.

(074791.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

HOLSTEIN OFFSHORE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 21.372.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 15. September 2003

zwecks Veröffentlichung im Memorial C

Der Vorsitzende weist darauf hin, daß Herr Thomas Neuman zum 1. November 2002 seinen Rücktritt erklärt hat und Herr Dr. Sasse durch seinen Tod am 2. August 2003 aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden ist.

5. Herr Dürr wird neuer Vorsitzender des Verwaltungsrates; zusätzliche Mitglieder werden Frau Heike Brüll und Herr Franz-Josef Glauben.

Dürr

Verwaltungsratsvorsitzender

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074670.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

VALONA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 21.796.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration pris par voie circulaire en date du 26 septembre 2003 avec effet au 27 octobre 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074626.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

**ELECTRICITE INNOLUX S.A., Société Anonyme,
(anc. ETS STAJNAR).**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 100, rue Pierre Krier.
R. C. Luxembourg B 89.209.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(074726.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

CONSULT.COM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 81.007.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Signature.

(074802.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

CONSULT.COM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 81.007.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Signature.

(074799.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.
